

Le Parisien signe un accord sur les droits d'auteur internet

Un accord sur la rémunération des droits d'auteur sur l'internet a été signé entre la direction et l'ensemble des syndicats du Parisienet d' Aujourd'hui en France. La rémunération prévue se compose d'un montant forfaitaire et d'une somme correspondant à 7,5 % du chiffre d'affaires des éditions électroniques, avec un minimum garanti de 500 francs. Au titre de l'année 2001, les journalistes toucheront une rémunération minimale de 2500 francs qui sera de 2700 francs pour 2002.